ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

« L'enquête RH et la faute inexcusable de l'employeur »
Vendredi 4 décembre 2026, de 9h à 12h et de 14h à 17h, à Dinard
par M. Bernard GAURIAU, Professeur à l'Université d'Angers

PROGRAMME

9h00-12h00 : L'enquête RH

Introduction

- Pourquoi mener une enquête interne ? Intérêts et enjeux
- Distinction des enquêtes légalement prévues et des enquêtes facultatives

I/ Avant l'enquête

- A/ D'où provient l'alerte, le signalement ? Un salarié, un élu, un lanceur d'alerte ?
- B/ Que doit faire l'employeur ? Attitude, formalités à respecter ?

II/ Pendant l'enquête Guide du DDD.

- A/ Qui doit enquêter ? (Distinction enquête légale ou pas)
- B/ Selon quels principes ? Discrétion- Impartialité- Droits de la défense- RGPD
- C/ Rapport d'enquête

III/ Après l'enquête

- Et après ? Clore l'enquête ?
- Mesures immédiates- Les victimes- Les témoins – Une procédure disciplinaire ?

Pause-déjeuner

14h00-17h00 : La faute inexcusable de l'employeur

Introduction

I/ Définition de la faute inexcusable.

- Définitions de 1941, 2002 et 2020
- Référence aux articles L.4121-1 et L.4121-2 CT Particulier employeur

II/ Preuve de la faute inexcusable

- Preuves, présomptions et charge de la preuve. Fait d'un tiers
- Evolution jurisprudentielle récente
- Indépendance des rapports salarié/caisse, employeur/caisse, salarié/employeur
- Impact de la procédure pénale

III/ Conséquences indemnitaires de la faute inexcusable

- Rente initiale, rente majorée
- Préjudices réparables

LRQA CERTIFIED ISO 14001
Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry, 35172 BRUZ
02 99 67 46 67
contact@edago.fr
www.edago.fr